

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 15 Absents : 14
Suffrages exprimés : 19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 031-213101181-20181213-D20180804-DE

BORDER
Le vu

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-04 – INTERCO – CCF – Convention de services

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Compte-tenu des statuts de la Communauté de communes du Frontonnais, notamment son article 5 qui prévoit la mise à disposition de services pour la rédaction d'actes administratifs pour les communes membres, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention n°18-C01 de prestation de service (pièce jointe). Cette convention concerne la rédaction d'un acte administratif pour l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées AB 137, AB 138 et AB 139 situées dans le lotissement du clos du moulin, afin de permettre l'entretien du fossé de la fontaine par la collectivité.

Pour cette prestation, la Communauté de communes du Frontonnais sera rémunérée par la commune au montant forfaitaire à l'acte de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention telle que proposée et à signer tous actes nécessaires.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

